

«L'avancée en âge, un atout pour les centres- bourgs»

enjeu : anticiper le bouleversement sociétal lié au vieillissement

Mots clés : vieillissement, logement, accessibilité, innovation, numérique



Credit photo : Cerema

Accompagner et faciliter le bien être et la sécurité des personnes qui vieillissent est un enjeu pour les centres-bourgs. Chaque territoire doit être en mesure d'apporter des réponses adaptées pour préserver et améliorer la qualité de vie des habitants. Pour vieillir dans des conditions favorables, il est souvent nécessaire de réaménager les logements pour prévenir la perte d'autonomie. Favoriser et soutenir les travaux d'adaptation offre cette possibilité et participe à la préservation de l'autonomie des populations âgées qui résident dans les centres bourgs et qui sont pour certaines modestes et parfois « captives ». Elles vivent dans des logements anciens, parfois dégradés, peu adaptés et on sait aujourd'hui que l'isolement génère de l'insécurité et accélère la fragilité des personnes. La revitalisation des centres bourgs constitue dès lors un enjeu majeur au regard de ces problématiques sociales.

Il s'agit également de pouvoir répondre aux besoins des résidents actuels, mais aussi accueillir de nouvelles populations, dont des personnes âgées qui souhaitent vivre en centre-bourg pour des raisons de proximité, d'accessibilité, de socialisation, d'attache au territoire...

Cela ouvre le champ à toutes formes de logements intermédiaires à imaginer, innovants, attractifs, à un développement des services et de l'accès aux soins, sources de développement économique, de développement du numérique pour adapter l'habitat et élargir les services à la personne.



Le vieillissement, une opportunité à saisir pour revitaliser les bourgs

En France et en Europe, le vieillissement de la population est une réalité démographique et sociale. Le faible taux de natalité, couplé à un allongement de la durée de vie, engendrent un vieillissement important de la population. Selon les projections jusqu'en 2040, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus progressera fortement. A cette date, environ un habitant sur quatre aura 65 ans ou plus (contre 18 % en 2013). Et en 2070, la France compterait plus d'une personne âgée de 65 ans ou plus pour deux personnes âgées de 20 à 64 ans.

Cette tendance se traduit différemment d'un territoire à un autre et selon les échelles considérées. L'analyse des situations démographiques des 53 lauréats du Programme de Revitalisation des Centres-Bourgs montre que la part des plus de 65 ans atteint dans ces communes 24 % en moyenne contre 17,7 % en France. La part des 75 ans et plus y est fortement supérieure à la moyenne nationale (13,8 % pour les lauréats du Programme de Revitalisation des Centres-Bourgs, contre 9,1 % en France).

Pour répondre aux attentes de ces personnes et à leurs besoins, qui sont amenés à évoluer, il est nécessaire que les communes mènent une réflexion spécifique qui prenne en compte différentes thématiques venant alimenter un projet de territoire. La diversité de l'offre de logement, leur accessibilité ainsi que celle du quartier et de la ville, les aménités, la question de l'accès aux soins, aux loisirs mais également celle de la solidarité entre habitants ou de l'accompagnement des personnes apparaissent ainsi comme des questions primordiales pour que la vie en centre-bourg relève d'un vrai choix et participe au « bien vieillir », ensemble et le plus longtemps possible de façon autonome.

Afin de bien saisir cette problématique complexe et de mieux connaître les besoins des personnes âgées, voici en préambule et dans les premières pages de cette fiche quelques définitions.

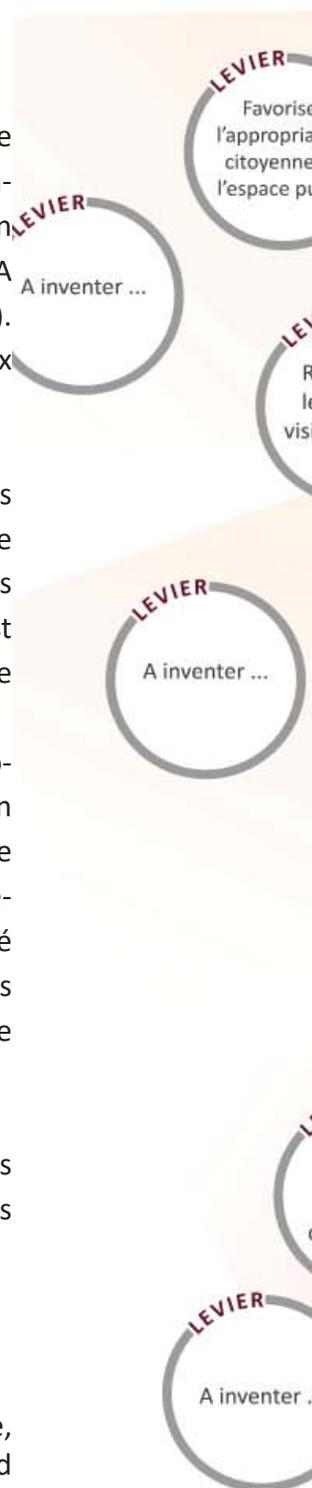
Le vieillissement

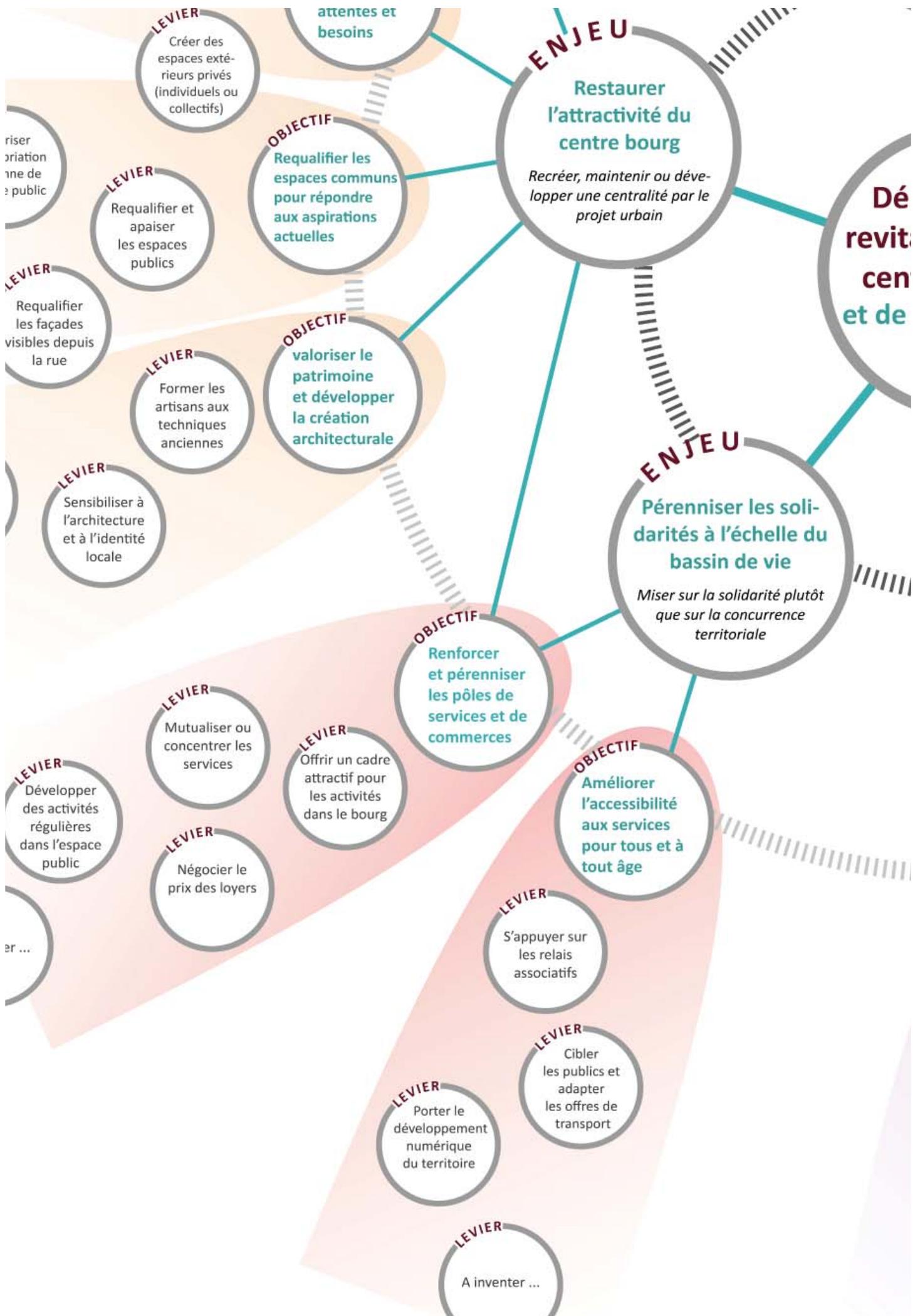
Le « vieillissement » est un phénomène naturel, lié à l'allongement de la durée de vie, qui touche l'organisme et ses fonctions dans son ensemble. Ce phénomène sous tend des problématiques de fragilisation et de fragilités.¹

Les fragilités

La fragilité des personnes âgées résulte à la fois de problèmes de santé liés au vieillissement et d'un environnement qui se révèle mal adapté à ce vieillissement et accentue les problèmes de santé (logement mal adapté, réseau familial et social qui se délite, mobilité en baisse, ressources économiques en baisse avec la retraite mais aussi avec le décès du conjoint, etc.).

¹ L'expression fragilité est privilégiée plutôt que dépendance, fortement connotée et légitimant des comportements et considérations âgistes.





La fragilité apparaît souvent avec la perception par la personne âgée des premiers signes de son propre vieillissement, et de l'émergence de difficultés dans sa vie quotidienne. La fragilité est également conditionnée par des facteurs liés à l'histoire et à l'environnement de la personne.

Pour la Haute Autorité de santé¹, la fragilité se définit comme le cumul d'au moins trois critères parmi les suivants :

1. perte de poids involontaire au cours de la dernière année
2. diminution de la force physique
3. faible endurance
4. vitesse de marche lente
5. activité physique réduite

1 Note de la Haute Autorité de Santé « comment repérer les fragilités en soins ambulatoires » issu des travaux de Linda de Fried juin 2013

L'âgisme

L'âgisme regroupe toutes les formes de discrimination, de ségrégation, de mépris, fondées sur l'âge à l'image de certaines formes de racisme ou de sexisme.

Une étude menée par le CREDOC sur la fragilité des personnes âgées met en évidence huit principaux facteurs de fragilités qui intègrent les problèmes de santé, d'autonomie dans son logement ; de réduction de la mobilité et d'isolement ¹:

- le fait de ne pas recevoir ni rendre de visites
- le fait de se sentir souvent seul
- le fait d'éprouver des difficultés dans au moins un geste de la vie quotidienne
- le fait d'éprouver des difficultés particulières dans le logement
- le fait d'utiliser une canne
- le fait d'éprouver des difficultés particulières pour se déplacer
- le fait d'estimer que son état de santé s'est dégradé au cours des 12 derniers mois
- la peur de faire un malaise

1 La fragilité des personnes âgées : perceptions et mesures, Anne LOONES, Elodie DAVID-ALBEROLA, Pauline JAUNEAU, décembre 2008, cahier de recherche CREDOC n° 256



Crédit photo : Cerema

La dépendance

La dépendance se définit comme la perte d'autonomie et l'incapacité pour une personne à réaliser seule les gestes de la vie quotidienne. Il existe différents niveaux de dépendance qui peuvent être définis selon la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-ressources). Cet outil institutionnel permet de mesurer les capacités d'une personne à faire seule ou non un certain nombre d'actions (s'habiller, s'asseoir, manger, se repérer dans le temps et l'espace...). Les groupes iso-ressources (GIR) sont au nombre de 6 allant de GIR6 (autonomie totale) à GIR1 (dépendance totale).

Par raccourci, les personnes caractérisées comme « dépendantes » sont souvent les bénéficiaires de l'Aide Personnalisée Autonomie APA qui ont accès à des services spécifiques. Ce terme est cependant de plus en plus considéré comme stigmatisant et âgiste par les professionnels, qui lui préfèrent le terme de « fragilité » et qui insistent pour focaliser sur les capacités restantes et non sur les pertes.



source : groupe SNI étude transition démographique et sociale

Illustrations : rompre l'isolement et le sentiment de solitude

Dans les centres-bourgs, le vieillissement de la population est souvent perçu comme un élément de fragilité et un phénomène à maîtriser mais, ne pourrait-il pas se transformer en atout ? Certains centres-bourgs ont amorcé cette dynamique et sont des vecteurs de lien social par des actions permettant de palier des fragilités qui affectent l'autonomie des personnes âgées : l'isolement, le sentiment de solitude lié au manque de visite. Ces actions s'appuient sur la mixité intergénérationnelle avec le partage de l'habitat, des solutions d'hébergements temporaires, l'ouverture de lieux de rencontres, l'organisation d'événements culturels....

Favoriser le lien intergénérationnel

Barbezieux (16) :

Pour palier à l'isolement, au sentiment de solitude éléments de fragilité chez les personnes âgées, en 2010, la région Aquitaine a mis en place la démarche expérimentale « Un, Deux, Toît », démarche étendue ensuite à l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine.

Le dispositif « Un, deux, toît » permet à des jeunes en recherche d'un hébergement temporaire d'en-

trer en relation avec des propriétaires souhaitant proposer une chambre inutilisée. Ce dispositif encadré rassure les deux parties et favorise l'accès au logement des étudiants et des apprentis. Pour faciliter cette recherche, un opérateur collecte les offres disponibles chez l'habitant et informe les jeunes en demande. Ensuite, il assiste les deux parties et les informe notamment sur les droits et devoirs de chacun.

Avec le développement des métiers de bouche autour du colloque des métiers, et de l'ouverture de deux nouvelles sections de BTS au lycée, la commune de Barbezieux confrontée à un besoin urgent de logements étudiants s'est tournée naturellement vers la démarche Un Deux Toît.

Le réseau LIS

Ce réseau de la région Auvergne Rhone Alpes est un réseau régional de logements intergénérationnels visant le développement de l'entraide entre les générations et la cohésion sociale. Il a pour objectif de lutter contre l'isolement, de recréer du lien entre générations, d'aider les seniors au maintien à domicile, de répondre aux difficultés de logement des jeunes, de proposer une expérience solidaire et riche.

Ce logement intergénérationnel est un domicile

partagé qui permet à une personne âgée et à un jeune de se rencontrer et de s'entraider en vivant sous le même toit : « l'un offre une chambre meublée, l'autre sa présence ». Le jeune est autonome, il gère ses courses, son budget et règle éventuellement une participation mensuelle en défraiement des fluides utilisés (charges).

Cette cohabitation est accompagnée par l'association qui assure la formalisation, le suivi et la médiation si nécessaire du binôme constitué.

Créer des lieux de convivialité

Premery (58) non lauréat

Dans la Nièvre, à Premery village de 1900 habitants, tous les quinze jours, les bénévoles de l'association les petits frères des Pauvres ouvrent un « Petit Café ». Les personnes âgées du territoire environnant sont co-voiturées par les bénévoles pour partager une après midi de convivialité autour de jeux de sociétés, de gâteaux confectionnés par les participants pour fêter les anniversaires..... moments d'échanges qui permettent de rompre la solitude, de participer à la vie sociale....



© Photos Paul Arnaud pour Libération — 13 novembre 2017

Haute Loire (43)

En Haute-Loire, 43 % des personnes seules ont plus de 65 ans alors que cette part n'est que de 37 % en France métropolitaine. Les femmes y sont particulièrement touchées par la précarité, car elles ont moins souvent cotisé pour leur retraite durant leur vie active (Insee 2015).

Dans ce département rural, l'isolement des per-

sonnes âgées se conjugue aux difficultés de déplacement. Créer du lien social, c'est pouvoir aller à la rencontre de ceux qui ne peuvent pas se déplacer. À l'initiative de bénévoles des petits frères des Pauvres, et dans l'esprit des tournées des boulangers ou des bouchers ambulants, la « Baraque à Frat' », un camping-car aménagé (avec deux pièces à vivre, toilettes, eau potable, réfrigérateur, point chaud, auvent extérieur, parasol chauffant, fauteuil roulant) sillonne les routes de Haute-Loire.

Ce véhicule parcourt donc les routes pour aller à la rencontre des habitants les plus isolés dans la campagne altiligérienne afin de proposer des moments de partage autour d'un café afin de rompre l'isolement.



Des solutions d'hébergement temporaire pendant l'hiver

Chaque année, entre le 15 octobre et le 30 avril, les petits frères des Pauvres proposent, dans 7 petites structures, un hébergement temporaire de quelques jours à 3 mois pour des personnes âgées habitant en milieu rural (en Bourgogne/Franche Comté, en Auvergne/Rhône-Alpes, en Bretagne et dans le Centre/Val de Loire).

Ce dispositif installé depuis plusieurs années permet aux personnes âgées du monde rural de se reposer, reprendre confiance en elles, affronter la dureté de l'hiver et la désertification des campagnes en étant dans un lieu protecteur qui favorise le maintien du lien social. En leur permettant de garder leur rythme de vie, ce dispositif atypique contribue à la réussite du maintien à domicile le reste de l'année.

Illustrations : agir sur le logement et l'hébergement

Pour le logement, lorsque les aménagements spécifiques ne permettent plus de vieillir chez soi, l'alternative la plus courante reste souvent l'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Cependant, sur l'ensemble du territoire émergent de nouvelles solutions de logements, parfois innovantes. Mal connues, ces initiatives représentent pourtant une alternative entre un domicile personnel devenu contraignant (trop grand, trop coûteux, non accessible, vecteur d'isolement...) et l'institutionnalisation.

Rénover l'habitat et l'adapter aux besoins

Les interventions possibles sur l'habitat sont nombreuses et font l'objet de différentes procédures et publications. Ces éléments sont disponibles dans la fiche thématique «Rénover l'habitat et l'adapter aux besoins» ainsi que dans le guide de l'Anah « Le guide des travaux et des aides pour faire évoluer mon habitat» :



<http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/renover-l-habitat-et-l-adapter-aux-besoins-r146.html>



http://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_guides_pratiques/mon-chez-moi-avance-avec-moi.pdf

Lauzerte (82)

OPAH

L'opération de revitalisation du centre bourg de Lauzerte comprend une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat couvrant l'ensemble des communes de la communauté de communes du Pays de Serre en Quercy.

Cette opération comporte un volet d'intervention pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Après plus d'une année d'existence, le bilan de l'opération montre que le volet le plus sollicité est celui traitant de la précarité énergétique, le deuxième volet est celui de l'autonomie.



Exemple d'intervention de travaux d'adaptation d'une salle de bain



source : Mairie Avallon

Illustrations : Créer des logements adaptés

Fluidifier le parcours et garder les liens avec le territoire

Avallon (89)

La commune a développé une stratégie afin d'élargir les possibilités de parcours résidentiel des habitants, ciblant en particulier les personnes âgées et la population jeune en situation de premier emploi. Les quartiers de la Morlande et des Chaumes, datant des années 70, sont habités par des personnes âgées qui souhaitent se rapprocher des commerces et des services du cœur de ville. L'enjeu consiste à créer les conditions de leur retour en centre-bourg en développant une offre de logements adaptés, notamment par des opérations de changement de destination de bâtiments publics. Un dispositif d'aides à la réhabilitation du parc privé du centre-ville est mis en place en complémentarité.

Arrènes (23) non lauréat

Cette commune Creusoise de 250 habitants, verra début 2019, une résidence intergénérationnelle de quatre appartements, allant de 30 à 70 m², ouvrir ses portes.

Cette résidence, portée par la communauté de communes permettra l'accueil de jeunes actifs ou de personnes âgées désireuses de rester sur leur

territoire de vie. Elle proposera aux résidents des services à domicile : une coiffeuse et une infirmière qui se déplaceront à la demande et le lieu offrira également des jardins partagés, une cour partagée tout en préservant les espaces privés. En parallèle, la commune construit un espace multiservices localisé en face de la résidence qui permettra l'accès à une petite bibliothèque, un café, un coin informatique ainsi que 12 couchages pour les pèlerins ou les sportifs de passage.

Les MARPA :

Les Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Âgées ont été développées dans les années 80 par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) avec le soutien des collectivités locales. Il s'agit de structures d'accueil implantées en centre-bourg de territoires ruraux. Elles sont composées de logements individuels de plain-pied avec jardin accompagnés d'espaces communs. Ces résidences non médicalisées permettent au résident de bénéficier de la présence d'une équipe de professionnels qui assure certains services comme la préparation des repas, le ménage, l'accompagnement à la vie quotidienne, l'accueil des familles, des animations...



© Photo PHOTO LOÏC DEQUIER/« Sud Ouest

Illustrations : Domicile regroupé

Le développement de l'habitat regroupé

L'habitat regroupé est une solution proposée par certaines villes à leurs habitants âgés. Il est conçu pour les personnes âgées qui ne souhaitent plus vivre chez elles mais qui désirent continuer à vivre dans l'environnement géographique qu'elles connaissent. Il vient en complément des solutions plus classiques comme les EHPAD.

Ce sont généralement de petits ensembles de logements indépendants destinés aux personnes âgées, conçus pour répondre aux besoins du vieillissement :

- situation privilégiée en centre-ville,
- logements conçus pour des personnes avec des difficultés de mobilité,
- loyers abordables,
- services complémentaires facilités (livraison de repas...).

Des espaces communs utilisables par tous (lingerie, salle commune que l'on peut réserver pour des fêtes familiales ...) permettent aux habitants de l'immeuble de se rencontrer.

Les habitants âgés y trouvent un environnement plus sécurisant et vivant.

Donzacq (40) non lauréat

Cette commune Landaise de 489 habitants a converti son ancien hôtel bar restaurant en «domicile regroupé» pour retraités. Pour transformer l'hôtel «le grand Pavillon», Soliha (ex Pact des Landes) a reçu

l'appui de huit partenaires financiers : la communauté de communes, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, l'Etat, le conseil régional, la fondation Abbé Pierre, et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les 6 logements sont occupés par des habitants de la commune qui vivaient déjà dans le village et ont choisi de quitter leur pavillon souvent devenu trop grands et malcommodes. Le départ du domicile a été accompagné par un travailleur social.



source : Soliha Landes



source : mairie de La Réole

Louvigné du désert (35)

Logements adaptés :

Dans le cadre de la mise en place du Gérontopôle Breton (Kozh Ensemble : association promouvant le bien vieillir en Bretagne qui rassemble les acteurs du territoire breton impliqués pour le bien vieillir) des ateliers participatifs ont été animés sur le territoire. Les habitants de Louvigné du Désert ont été largement associés.

Fortes des dynamiques créées dans les ateliers participatifs, la commune a pris conscience des besoins de son territoire en logements adaptés aux seniors. Elle a choisi de porter un projet tendant à favoriser les mixités, fonctionnelles et sociales : une résidence senior dans l'ancien presbytère. Elle offrira des espaces et des services mutualisés comme une salle commune, une buanderie, des cuisines propices à l'accueil d'événements festifs et culturels.

Les jardins attenants seront mutualisés et ouverts à tous les habitants par l'abaissement des murs d'enceinte.

Les logements bénéficieront d'une accessibilité piétonne vers le centre bourg et ses équipements (bibliothèque, centre culturel, écoles...) dans l'objectif de promouvoir le vivre ensemble et de rompre la solitude.

La Réole (33)

Habitat participatif :

Ce projet d'habitat participatif dans du bâti ancien est né d'un collectif de femmes «Les Babayagas de La Réole» ramification du mouvement né à Montreuil, en région parisienne. Le collectif de départ souhaitait développer un habitat collectif où les personnes puissent vivre en autonomie dans leur propre logement en partageant des espaces communs avec les autres habitants ainsi que des activités, des ateliers....Le projet de La Réole a évolué en collectif intergénérationnel composé d'une dizaine de logements locatifs sociaux allant du T1 au T4 avec une centaine de m² d'espaces partagés. Cette habitat s'est construit avec ses futurs habitants dans le cadre d'ateliers bimensuels animés par une assistance d'usage.



Images de synthèse du projet d'habitat participatif de La Réole – Cabinet Dauphins et Gironde Habitat

L'accessibilité physique

Au-delà de l'adaptation physique du logement, l'avancée en âge de la population confronte les centres bourgs à des enjeux d'accessibilité des personnes aux équipements, aux services, aux commerces..... Face à ces enjeux, l'accessibilité physique des espaces publics est bien appréhendée, la globalité des chaînes de déplacement est prise en compte dans les projets. L'accessibilité des commerces et des services est plus abordée sous l'angle de la diversité du maintien de l'offre que de son adaptabilité aux besoins (horaires, services). L'enjeu de l'accessibilité au numérique est très prégnant pour permettre la diversification des réponses aux besoins d'autonomie, de mobilité, d'accès aux soins, de liens sociaux....

Les espaces publics

Avec l'avancée en âge, la conduite automobile devient plus difficile, les déplacements s'ils sont moins nombreux sont plus souvent piétonnier. La marche devient un des principaux modes de déplacement, une activité physique source de bien être et de maintien en bonne santé. Ces déplacements doivent pouvoir s'effectuer en sécurité. En effet, les seniors sont surreprésentés dans les accidents de piétons, les statistiques de 2014 indiquent qu'un piéton de 75 ans court un risque 4 fois plus élevé d'être tué qu'un piéton de 45-64 ans.



Credit photo : Cerema



Source Cerema : fiche «mieux accueillir les piétons âgés dans l'espace public»

La qualité des aménagements des espaces publics est donc un enjeu pour les centres-bourgs. La mise en accessibilité des espaces publics permet en effet de faciliter la mobilité de l'ensemble de la population, du plus jeune au plus âgé en prenant en

compte tous les types de difficultés. Difficultés liées à un handicap ou à un accident de la vie, ou à une poussette, ou au vieillissement et aux changements dans la manière de vivre et de se déplacer.

Les espaces publics doivent donc permettre des cheminements sécurisés via des aménagements adaptés en cohérence avec les usages.

Les espaces publics sont également des vecteurs de liens sociaux via des aménagements conviviaux qui donnent envie de s'y déplacer, d'y flâner, d'y séjourner. Ils doivent pour cela proposer une bonne lisibilité des différents espaces, présenter également des espaces de repos aménagés et fréquents, avec l'implantation de toilettes....



Source Cerema : fiche «mieux accueillir les piétons âgés dans l'espace public»



Illustrations : un projet global, des aménagements adaptés

Marvejols (48)

Le contexte:

La ville de Marvejols (4840 habitants) joue un rôle prépondérant dans le secteur du médico-social dans le département de la Lozère, et ce depuis plus de 50 ans grâce à l'accueil et aux soins de nombreuses personnes en situation de handicap. L'économie locale s'est bâtie en grande partie autour des différentes structures d'accueil (Instituts Médico-Educatif, Maisons d'Accueil Spécialisées, Foyers,...) et d'établissements facilitant l'intégration des personnes en difficulté (ESAT, associations,...). Par ailleurs, démographiquement, Marvejols connaît une baisse de population continue depuis 15 ans, et est marquée par un vieillissement de la population qui va prendre de l'ampleur dans les années à venir. La ville compte trois maisons de retraite. De nombreuses personnes âgées du territoire souhaitent rester autonomes le plus longtemps possible, et bénéficier de la présence des services d'aide à la

personne en milieu rural. Le principal obstacle que rencontre ces personnes fragiles pour rester à domicile est la configuration de l'habitat. Fort de ce constat, le programme de revitalisation du cœur de ville de Marvejols s'est orienté vers un ensemble d'opérations améliorant l'accessibilité aux services de proximité et aux espaces publics, et favorise la réalisation de logements adaptés à tous les publics, en centre-ville.

Transversal aux quatre grands axes du programme de revitalisation du centre-bourg de Marvejols, l'adaptation du centre-ancien au vieillissement et au handicap porte sur des opérations de rénovation du bâti (OPAH, réhabilitation de l'Espace Mercier en résidence sénior...), d'aménagement des espaces publics (création de liaisons entre l'Esplanade et le cœur de ville) mais également sur la participation citoyenne, et le soutien à la solidité des liens sociaux.



L'espace Mercier

La commune de Marvejols possédait un immeuble ancien qui accueillait la maison des services aux publics : l'espace Mercier. En 2010, il est touché par un incendie. Il fait alors l'objet d'études de maîtrise d'oeuvre pour ré ouvrir la maison de service aux publics. Les travaux de mise en sécurisation sont effectués, une toiture provisoire est installée. L'opération de réhabilitation ne sera finalement pas engagée car le montage financier de l'opération ne correspond pas aux capacités financières de la commune. Par la suite, la compétence relative à la gestion de la Maison de Services aux Pubics a été transférée à la communauté de communes.

Avec les études pré-opérationnelles de l'OPAH et les phases de concertation avec le public, émerge un besoin des populations âgées isolées en pavillon de revenir vers le centre ville dans des logements adaptés à leurs besoins. L'immeuble de l'espace Mercier, idéalement localisé et disponible peut répondre à ces besoins en logements adaptés à des personnes fragiles et vieillissante.

En collaboration avec un bailleur social (Polygone), le projet se concrétise autour de la possibilité de construire 6 logements adaptés aux séniors comprenant 3 studios de 35m² et 3 T2 de 45m². Le rez-de-chaussée devient une salle d'exposition à la charge de la commune. Dans le projet, une attention toute particulière est portée aux aménagements pour permettre

l'accueil de personnes âgées : barres de relèvement, prises éjectables, voyants lumineux, visiophones,...

La réhabilitation de l'espace Mercier est portée par une maîtrise d'ouvrage partagée entre Polygone, qui prend en charge l'aménagement des logements et les accès intérieurs (ascenseur), et la commune qui porte la réhabilitation extérieure du bâtiment (travaux toiture, gros oeuvre, menuiseries extérieures et ravalement) et la salle d'exposition en rez-de-chaussée (entretien, animation).

Les espaces publics

Dans un second temps, la commune réalisera l'aménagement de la place Daurade car, bien que l'accessibilité ait été au cœur de l'aménagement précédent avec notamment l'accessibilité à l'ancienne Maison des Services aux Publics, une optimisation des cheminements en particulier depuis les places de stationnement doit être au cœur de ce réaménagement.

L'amélioration des cheminements depuis les principales poches de stationnement est prise en compte également avec l'aménagement des deux principales liaisons entre l'Esplanade et le Centre ancien pour favoriser les déplacements actifs de l'ensemble des usagers.

Les mobilités

La mobilité désigne des pratiques de déplacement et non la capacité à se mouvoir. Le terme de mobilité recouvre ici la notion de pratiques quotidiennes de déplacements : nombre de déplacements réalisés, distances parcourues, modes de transports utilisés, motifs de déplacements...

Le transport solidaire :

Dans le Sundgau, région située au sud de Mulhouse dans le Grand Est, l'offre de transport en commun a diminuée, certains habitants ont été confrontés aux difficultés de déplacements. Désireux de développer le lien social dans trois villages, Marcel Zimmermann a créé l'association Culture et solidarité. Au-delà de l'organisation régulière d'événements culturels, l'association a imaginé une démarche de transport solidaire. Lancée en 2013, cette initiative offre des solutions de mobilité à l'échelle de trois villages : Wittersdorf, Emlingen, Obermorschwiller. L'association ne possède pas de véhicule, tout repose sur le bénévolat des adhérents. Les Chauffeurs et les usagers sont membres de l'association en s'acquittant d'une cotisation annuelle symbolique. Ensuite, chaque jour du mois, un conducteur bénévole différent est identifié pour répondre à un besoin de déplacement ponctuel (rendez-vous médicaux, courses....) d'une ou plusieurs personnes, en mutualisant les déplacements au maximum. Le service est gratuit et les chauffeurs qui utilisent leur véhicule ne se font pas rembourser les frais kilométriques. Les bénévoles apprécient de

créer du lien social, font des rencontres, se sentent utiles. De manière informelle, les personnes transportées les remercient avec un autre service en retour et les liens sont renforcés.

Pour plus d'information :

<http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/le-plan-de-mobilite-rurale-a374.html>

<http://www.pays-sundgau.fr/transport-solidaire.htm>

Le Rézo pouce :

Le rézo pouce est un système d'auto-stop organisé présent en zone péri urbaine et rurale qui propose une alternative au manque de transport en commun. Ce projet, lancé par Alain Jean est né dans le Tarn et Garonne en 2010. Ce réseau existe sur les territoires adhérents à rézo pouce. C'est un système gratuit de stop organisé qui regroupe des conducteurs et des passagers sur de courtes distances. Les conducteurs et les passagers s'inscrivent dans un réseau sur une plateforme internet, de chez eux ou de la mairie. Ensuite, ils ont une carte d'adhérent et une pancarte sur laquelle ils pourront inscrire leur destination.

Pour en savoir plus : <https://www.rezopouce.fr>

Illustrations : le transport à la demande

Le transport à la demande offre une nouvelle solution de mobilité aux zones rurales mal desservies par les transports en commun classiques, permettant une mobilité directement depuis le domicile jusqu'au lieu d'intérêt souhaité.

Les itinéraires et les points d'arrêts des TAD sont fixés en fonction des réservations des usagers. Ces derniers vont ainsi réserver leurs trajets jour après jour, depuis leur domicile jusqu'à une destination choisie.

Saint Flour Communauté (15)

Avec le transport à la demande, Saint-Flour Communauté propose des solutions de transport alternatives sur tout son territoire pour faciliter les déplacements de proximité aux personnes sans solution de

mobilité. Ce système de transport conforte l'offre de transport existante : lignes régulières, transports scolaires, bus urbain de Saint-Flour....

Ce service porte le nom de « Mouv'Pass » et est issu du Contrat de cohésion sociale avec pour objectif de développer l'offre de service de mobilité.



Le numérique

Les applications numériques au service de l'avancée en âge se développent dans l'adaptation de l'habitat pour repousser l'arrivée de la dépendance, pour favoriser la préservation de l'autonomie pour favoriser et faciliter le soutien à domicile.

Le développement du numérique favorise également les liens sociaux, de plus en plus de seniors sont équipés en matière de numérique, ces connexions permettent de préserver les liens sociaux, d'échanger avec ses amis, sa famille.... Ces équipements sont plébiscités par une part de plus en plus grande des seniors qui souhaitent être à la pointe de la nouveauté.

La domotique

Les nouvelles technologies sont un support important à l'autonomie des personnes et à l'évolution du soutien à domicile. La téléassistance permet à travers un objet connecté (pendentif, bracelet...) de pouvoir en cas de besoin alerter la centrale d'écoute puis d'intervenir rapidement.

D'autres développements technologiques permettent comme ces semelles une détection automatique des chutes. Des capteurs ont été développés pour transmettre automatiquement des données médicales comme la tension artérielle aux services médicaux... Les innovations et les expérimentations sont nombreuses autour du soutien à domicile des personnes âgées.



Source : Mairie de Marvejol

Le développement des nouvelles technologies

Le vieillissement peut donc être une opportunité de développement économique pour

les territoires. La recherche, l'expérimentation, l'innovation, les besoins en services, en professionnels de santé ... vont croître avec le départ massif en retraite des générations du baby boom. Les territoires peuvent s'appuyer sur cette opportunité comme la Cci de la Creuse qui a par exemple mis en place une mission de conseil auprès des PME pour développer des produits et des services adaptés aux seniors.

Les nouvelles technologies trouvent donc toute leur place et toute leur signification dans le soutien à domicile des personnes âgées. Elles vont intervenir dans le maintien des liens sociaux à travers les nouveaux modes de communication. Elles vont faciliter le travail des aidants et des services d'aides à domicile via la mise en réseau des structures et de leur optimisation, via la sécurisation de la personne et la prévention des accidents, via la prévention de la diminution des capacités cognitives au travers des interfaces de soins, jeux interactives....

Tous ces éléments nécessitent des développements locaux de réseaux, d'offres qui peuvent participer à la dynamique économique des territoires.



<https://www.silvereco.fr/guide-francais-des-villes-amies-des-aines-les-bonnes-pratiques-a-lintention-des-acteurs-locaux/3123718>

Pour aller plus loin

Villes amies des aînés : <http://www.villesamiesdesaines-rf.fr/>

Réseau villes amies des aînés : association de loi 1901 créée en 2012 dans l'objectif de faciliter les échanges entre les collectivités francophones engagées dans le programme mondial de l'OMS.

Le réseau encourage un mode de travail transversal, la citoyenneté des âgés ainsi que la lutte contre l'âgisme. L'âgisme regroupe toutes les formes de discrimination, de ségrégation, de mépris, fondées sur l'âge. Ce réseau vise à permettre aux âgés des villes, des territoires, d'œuvrer sans discrimination à l'organisation d'une société qui accepte la différence, y compris celle du vieillissement.

Le réseau Villes Amis des Aînés oeuvre autour de 8 thématiques : espaces extérieurs et bâtiments ; habitat ; transports et mobilités ; information et communication ; lien social et solidarités ; culture et loisirs ; participation citoyenne et emploi ; autonomie, services et soins.

La boîte à outils «Vieillesse, Habitat et Territoires» du Grand Est

Pour relever collectivement ce défi de société, la DREAL Grand Est a co-construit avec les acteurs de l'habitat, une boîte à outils pour le territoire.

Elle propose différentes clés d'entrée et fiches outils pour d'identifier et mobiliser les leviers d'actions et aussi intégrer le vieillissement dans les politiques locales de l'habitat et dans les projets de territoire.

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/mise-a-l-honneur-de-la-boite-a-outils-a18063.html>

La loi Adaptation de la Société au Vieillesse de 2016

<https://www.gouvernement.fr/action/l-adaptation-de-la-societe-au-vieillesse>

La loi ELAN avec l'habitat inclusif : création de l'observatoire de l'habitat inclusif, intergénérationnel, la collocation dans le parc social.

<https://www.gouvernement.fr/action/elan-une-loi-pour-l-evolution-du-logement-de-l-amenagement-et-du-numerique>

Ville accessible à tous : Coeurs de villes et de villages accessibles à tous ; recueil de belles pratiques :

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/coeurs-villes-villages-accessibles-tous>

Janvier 2019

Cette publication fait partie d'une série consacrées aux différents leviers de revitalisation des centres-bourgs, à partir de retour d'expériences.

La collection est disponible sur : <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>

